

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11  
Pouvoirs : 2

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
24/07/2024  
Date d'affichage :  
05/08/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vingt-neuf juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ

Messieurs Thierry ARSAC (pouvoir à M.N POCCARD-CHAPUIS), François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2024/07/057 : Approbation des tarifs et règlements intérieurs des services scolaires (cantine / panier-repas / garderie périscolaire)**

Pour répondre aux besoins des familles de l'école publique, un service d'accueil de garderie périscolaire, de cantine et de panier-repas est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

Monsieur le Maire, indique qu'une participation des familles est demandée pour chacun des services mentionnés supra puis il détaille aux conseillers les règlements intérieurs desdits services expliquant le fonctionnement, la mise en œuvre et les modalités du service. Il indique également que ces règlements seront adressés aux familles.

Il expose ensuite les tarifs de ces services comme suit :

**Cantine** : une participation de 5 euros (5 €) par enfant et par repas sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

**Panier-Repas** : une participation de deux euros cinquante centimes (2,50 €) par enfant et par repas sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

**Accueil Périscolaire : Soir** : une participation de 1 euro (1 €) la ½ heure (sur la plage horaire de 16h30 à 18h30) par enfant sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

***Le Conseil Municipal,***

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE la proposition des services périscolaires visés supra ;
- APPROUVE les coûts desdits services tels qu'indiqués ci-dessus ainsi que les règlements intérieurs afférents.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

